



QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

**Rapport oral du président du groupe de travail,
M. M. Mdladlana, délégué gouvernemental
de l'Afrique du Sud**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Commerce et emploi: Table ronde sur les questions découlant de l'étude conjointe BIT/Secrétariat de l'OMC sur les défis en matière de recherche sur les politiques.....	1
Principaux thèmes du débat	6
Implications pour le travail du Bureau.....	11
II. Croissance, investissement et emploi: Dernières informations sur les recherches et réunions portant sur la cohérence des politiques.....	13
III. Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable: Etat des préparatifs.....	15

I. Commerce et emploi: Table ronde sur les questions découlant de l'étude conjointe BIT/Secrétariat de l'OMC sur les défis en matière de recherche sur les politiques ¹

1. J'ai rappelé que le BIT et le Secrétariat de l'OMC ont produit une étude conjointe sur le commerce et l'emploi, qui a été publiée le 19 février 2007, et qui a été assez bien accueillie. Ils y examinent, sur la base d'une analyse approfondie des textes et documents, la relation entre le commerce et l'emploi. Cette étude conjointe est résumée dans le document GB.298/WP/SDG/1, qui contient également quelques éléments sur lesquels fonder le débat. Lorsque nous avons discuté en novembre 2006 de la préparation de la réunion d'aujourd'hui, les vice-présidents et moi-même avons estimé qu'il serait intéressant d'organiser une table ronde aux fins de la présentation de l'étude. Le débat a commencé par la présentation des opinions des personnalités éminentes invitées à cette table ronde, concernant les perspectives de cette étude et sa signification pour nos travaux futurs.
2. M. Lamy, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, a indiqué que l'étude conjointe sur le commerce et l'emploi est le premier projet de recherche en collaboration entre le BIT et le Secrétariat de l'OMC. Cette étude présente une vue d'ensemble impartiale sur ce qui peut être dit et avec quel degré de précision sur la relation entre le commerce et l'emploi. Elle se distingue des autres études en ce qu'elle met l'accent sur les liens entre les politiques commerciales et les politiques sociales et du travail et rassemble différents courants de littérature sur le commerce, le marché du travail, les finances publiques et l'éducation. M. Lamy a indiqué que l'étude conjointe s'abstient de préconiser des politiques mais pourrait aider les décideurs à réfléchir à la conception des politiques et aux arbitrages que cela peut impliquer.
3. Pour alimenter le débat de la table ronde, M. Lamy a mis en avant un certain nombre de messages figurant dans l'étude conjointe, notamment: même si c'était un fait établi depuis un certain temps que le commerce crée et détruit des emplois, on sait grâce à de récentes évolutions de la pensée économique que le commerce crée et détruit des emplois dans tous les secteurs touchant au commerce – cela implique que les dirigeants, s'ils veulent aider les travailleurs touchés par les pertes d'emplois liées au commerce, ne peuvent pas simplement viser les secteurs de production destinés à concurrencer les importations; en outre, la nature changeante du commerce et, en particulier, la délocalisation font que les dirigeants ont de plus en plus de mal à prévoir quels emplois sont en péril; par ailleurs, les économies modernes doivent en permanence redistribuer les ressources, et le commerce n'est pas le seul vecteur de changement; plus le processus de redistribution s'effectue de façon harmonieuse, plus les perspectives de croissance économique sont bonnes; enfin, même si l'on a quelques raisons de croire qu'un compromis est possible entre mettre les travailleurs à l'abri d'une mauvaise tournure de leur vie professionnelle, d'une part, et veiller à l'efficacité de l'économie, d'autre part, il n'est pas nécessaire de rendre un arbitrage trop brutal. Sur ce dernier point, M. Lamy a indiqué que pour parvenir au meilleur des deux mondes, c'est-à-dire pour atteindre des taux de croissance significatifs avec des niveaux de risque acceptables pour les travailleurs, il importe que les politiques requises soient bien conçues.

¹ Document GB.298/WP/SDG/1.

4. S'agissant d'un autre aspect traité dans l'étude conjointe, M. Lamy a indiqué que l'accentuation des inégalités est une préoccupation majeure dans de nombreux pays, industrialisés et en développement, et que les travailleurs peu qualifiés sont, semble-t-il, les plus durement touchés. Même si l'on impute souvent ce phénomène au commerce, il semble largement admis que c'est l'évolution technologique et non le commerce qui est le principal vecteur de ce creusement des inégalités. Cela dit, c'est souvent par le commerce que les technologies pénètrent les sociétés et, comme les mutations technologiques sont abstraites, c'est lui que l'on est tenté d'accuser. Pour ce qui des effets de la réforme du commerce sur l'emploi et les salaires dans les pays en développement, le message principal de l'étude est que la connaissance que l'on a de cette question est très incomplète, faute de savoir exactement ce qui se passe dans l'économie informelle.
5. M. Lamy a estimé qu'un certain nombre de points ressortaient clairement de l'étude: premièrement, la politique commerciale et d'autres politiques interagissent, y compris la politique du marché du travail, celle de l'éducation et celle de la redistribution; deuxièmement, la cohérence entre ces domaines politiques contribue à optimiser les résultats de la libéralisation commerciale et aura vraisemblablement des effets positifs sur le soutien de l'opinion publique en faveur des réformes commerciales; et, troisièmement, des recherches visant à favoriser la cohérence des politiques pourraient avoir des retombées très avantageuses.
6. M. Lamy a suggéré un certain nombre de questions sur lesquelles il est nécessaire que les décideurs politiques aient de meilleures réponses et qui doivent faire l'objet de recherches plus approfondies. Premièrement, s'il y a un arbitrage à opérer entre garantir des ajustements efficaces aux changements, d'une part, et aider les travailleurs à faire face aux conséquences négatives du changement, d'autre part, comment peut-on cibler pour le mieux les deux objectifs en même temps? Deuxièmement, si les politiques de redistribution sont utiles pour compenser les inégalités croissantes et conserver le soutien de l'opinion publique en faveur de la libéralisation, comment organiser au mieux la redistribution étant donné qu'elle fausse les incitations à l'égard de ceux qui paient et de ceux qui reçoivent? Par ailleurs, comment redistribuer pour le mieux entre des gagnants mobiles (le capital) et des perdants immobiles (les travailleurs) et comment assurer la redistribution dans les pays en développement dont la capacité est limitée. Une troisième série de questions concerne les compétences: s'il est bien connu que les travailleurs faiblement qualifiés rencontrent de plus en plus de difficultés sur les marchés du travail modernes, on constate qu'un très grand nombre de travailleurs hautement qualifiés ne trouvent pas d'emploi qui leur convienne: quelles sont exactement les compétences que demandent les économies modernes? A quoi ressemblent des politiques d'enseignement efficaces dans un monde intégré?
7. Une quatrième série de questions sur lesquelles des recherches devraient être conduites porte sur une meilleure compréhension des problèmes de l'emploi dans les pays en développement; il est nécessaire à cet égard de disposer de davantage d'informations sur l'économie informelle et sur les interactions entre secteur informel et échanges commerciaux. M. Lamy a suggéré que d'autres recherches pourraient se focaliser sur les pays en développement et être utiles par exemple dans le débat sur l'aide pour le commerce et pour l'élaboration d'une base conceptuelle plus solide.
8. M. Lamy a déclaré pour conclure que l'étude est un bon exemple de la façon dont des organisations internationales peuvent aider leurs membres à prendre des décisions dans un environnement de plus en plus complexe et en mutation rapide. C'est par ailleurs une illustration encourageante de la façon dont le BIT et le Secrétariat de l'OMC peuvent collaborer utilement. M. Lamy a indiqué que cette initiative serait suivie et que la contribution des Membres est nécessaire.

9. M. Andrade (ministre du Travail et de la Protection sociale du Chili) s'est félicité des travaux conjoints entrepris par le BIT et par le Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce. Son gouvernement est confronté à un grand défi – concilier mondialisation et progrès social – et il a déjà signé 54 accords commerciaux débouchant sur un marché préférentiel de 3 milliards de personnes. La relation entre le commerce et l'emploi est complexe et dépend de la situation initiale de chaque pays et de la façon dont les politiques commerciales sont appliquées. Au Chili, entre le milieu des années soixante et le début des années quatre-vingt, les politiques néolibérales se sont soldées par une désindustrialisation. Dans les années quatre-vingt, on a enregistré une lente reprise, particulièrement dans l'agriculture et dans le secteur minier mais c'est avec l'instauration de la démocratie que le pays est parvenu à une croissance plus durable. Toutefois, comme il ressort du rapport, malgré la croissance, l'emploi est menacé dans tous les secteurs. C'est pourquoi le Chili promeut des politiques proactives mettant l'accent sur l'employabilité et sur la protection. Une attention particulière doit être accordée à la validation des compétences et à l'amélioration de la formation.
10. L'orateur a relevé une tension entre l'efficacité et la protection dont les travailleurs ont besoin s'ils perdent leur emploi. Il convient de trouver une formule permettant de concilier compétitivité et intégration sociale. Autre défi de la mondialisation: les délocalisations ont limité le pouvoir de négociation des syndicats, ce qui a accentué les inégalités, particulièrement au détriment des salariés. La solution ne consiste pas à limiter les échanges mais à considérer le dialogue social comme fondamental pour aboutir à des accords propres à réduire les inégalités, à faire reculer l'exclusion sociale et à mettre en place un environnement commercial favorable. En substance, il importe que les travailleurs soient associés au processus d'ouverture de l'économie au moyen du dialogue social et que les gouvernements soient prêts à financer les politiques sociales et la protection sociale. Cette solution est préférable à la limitation des échanges et elle est pleinement conforme à l'Agenda du travail décent de l'OIT.
11. L'orateur a conclu en indiquant que l'éducation et la formation sont indispensables pour transformer des économies fondées sur l'exportation de produits de base en économies basées sur l'innovation. Il a constaté également que la forte augmentation de la demande de qualifications a accentué l'inégalité entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés. Il faut donc redistribuer les opportunités par des politiques sociales liées à des systèmes d'éducation souples afin de relever les nouveaux défis. L'orateur a souscrit sans réserve à l'observation selon laquelle les politiques commerciales, politiques sociales et politiques du travail sont liées et qu'une plus grande cohérence entre ces politiques aurait un effet positif sur le commerce et l'ouverture, tout en améliorant la qualité de la main-d'œuvre.
12. M^{me} Pillai (secrétaire au Travail et à l'Emploi, Inde) a remercié le BIT et le Secrétariat de l'OMC pour leur étude conjointe, notant que cette initiative est très importante. Dans ce contexte, elle souhaiterait que d'autres études soient commandées, conformément aux recommandations découlant de l'étude. Selon les conclusions de la présente étude, le commerce engendrera une division du travail, d'où une restructuration de l'activité économique, avec des fermetures d'entreprises dans certaines régions du globe, et la création de nouvelles entreprises, d'investissements et d'emplois nouveaux dans d'autres parties de l'économie mondiale. Cette évolution pourrait être positive ou négative, selon les spécificités du pays, notamment le fonctionnement des marchés du travail et des produits. L'oratrice a fait remarquer que, même en supposant que les gains d'efficacité engendrés par la libéralisation des échanges produisent, globalement, des effets positifs en termes d'emplois et/ou de salaires, les hausses salariales moyennes peuvent occulter des bouleversements sur le plan de la répartition, qui risquent de se répercuter négativement sur les travailleurs. L'oratrice a fait ressortir le fait que l'étude conjointe identifie certaines

situations où les gouvernements interviendront de manière utile en étudiant différentes politiques du travail et politiques sociales susceptibles d'induire l'efficacité recherchée.

13. L'oratrice a fait état d'une étude consacrée à l'Inde, qui confirme certaines conclusions de l'étude conjointe OIT/OMC. Il en ressort en particulier que, s'il est vrai qu'en général les petites entreprises ont des activités à forte intensité d'emplois et d'exportation, bon nombre d'entre elles n'exportent pas du tout. Le pourcentage d'entreprises exportatrices diminue à mesure que l'on va vers des entreprises plus grandes. On peut en déduire que les politiques doivent être axées sur les petites et moyennes entreprises.
14. L'oratrice a fait observer que les exportations de produits manufacturés ont eu, par le passé, un effet modérateur sur la baisse de l'emploi dans ce secteur, mais qu'à l'heure actuelle la diminution rapide de l'intensité de main-d'œuvre risque d'induire une baisse de la part – en pourcentage du total – de l'emploi dans le secteur des produits manufacturés destinés à l'exportation. Les exportations de produits agricoles peuvent donc représenter une part disproportionnée de l'emploi en raison de leur forte intensité de main-d'œuvre. M^{me} Pillai a fait remarquer que l'Inde se tire très bien d'affaire dans le secteur des services, notamment dans le domaine de la technologie de l'information et dans les services liés à l'utilisation de l'informatique. Il existe encore, selon elle, une marge de croissance, seuls 10 pour cent du potentiel existant étant exploités à ce jour. En conclusion, elle a exhorté le BIT à prendre l'initiative d'élaborer une norme internationale sur la transférabilité des compétences.
15. Se déclarant impressionné par l'étude, M. Katz (président de l'Organisation internationale des employeurs) a cependant fait remarquer que le commerce n'est que l'un des facteurs influant sur les marchés de l'emploi et du travail. Parmi les autres facteurs on peut citer l'investissement étranger direct, l'évolution technologique, les macropolitiques et d'autres micropolitiques, tous étant englobés dans le concept de mondialisation. Il a souligné que cette question n'est pas nouvelle puisqu'en 1987 le BIT a convoqué une réunion de haut niveau sur l'emploi et les adaptations structurelles à laquelle étaient invitées d'autres organisations internationales, et que celle-ci traitait essentiellement de ce problème, à savoir comment s'adapter, par le biais d'ajustements structurels, aux mutations rapides qui s'opèrent et aux pressions qui s'exercent dans l'économie mondiale. Cette réunion recommandait aux organisations internationales de collaborer, chacune dans le cadre de son propre mandat. Tout en reconnaissant qu'en matière de recherche la coopération bilatérale est plus facile, il a proposé de s'engager aussi, dans ce domaine, sur la voie de la coopération multilatérale avec d'autres institutions telles que les institutions financières internationales et l'OCDE, qui travaillent sur les ajustements structurels.
16. L'orateur a trouvé que la perception généralement négative des problèmes liés à la libéralisation des échanges est très dérangeante, et que le concept global de mondialisation et d'ouverture du commerce s'en ressent. Il a reconnu que l'insécurité est très grande et que les institutions devront s'attaquer à ce problème lorsqu'elles débattront des politiques à suivre. Il convient, par conséquent, de promouvoir le dialogue social au niveau des pays, des politiques actives du marché du travail, la reconversion professionnelle, la formation tout au long de la vie et la transférabilité des pensions et assurances maladie.
17. L'orateur a dit s'intéresser au premier chef au débat mené actuellement dans le cadre du Cycle de Doha. Il a fait remarquer qu'un échec de ces négociations provoquerait un grand choc et beaucoup de bouleversements. Il a exprimé l'avis que la Confédération syndicale internationale, quand elle préconise une nouvelle réglementation du commerce et des investissements pour remédier aux iniquités perçues de la mondialisation, pense à l'introduction d'une clause sociale. Il a cité deux économistes bien connus qui préviennent que toute nouvelle tentative d'intégrer les questions de travail dans les discussions à l'OMC équivaudrait sans doute à un «baiser de la mort» et que toutes réclamations à l'effet

d'intégrer des normes dans les traités du commerce seraient perçues comme une tentative de protectionnisme persistant de la part des groupes d'intérêt des pays riches, mus davantage par la crainte et leurs propres intérêts que par l'altruisme et l'empathie qu'ils se plaisent parfois à professer. Il s'est également référé au débat en cours au Congrès des Etats-Unis sur l'autorité en matière de promotion commerciale. En conclusion, M. Katz a déclaré qu'il regrette d'aborder ces questions qui ne figurent pas dans le rapport, mais que le BIT aurait lieu de s'inquiéter si, sur la question des droits des travailleurs, les négociations venaient à échouer.

- 18.** M. Trotman, Vice-président travailleur du Conseil d'administration, s'est félicité de l'étude conjointe OIT/OMC, estimant qu'elle devrait montrer la voie pour la réalisation d'autres études, non seulement avec l'OMC, mais aussi avec l'OCDE, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, afin d'encourager le développement dans l'intérêt des masses et non seulement d'un petit nombre de privilégiés. Etant donné que les politiques commerciales, les politiques du travail et les politiques sociales interagissent considérablement, il a fait sienne la remarque selon laquelle la cohérence des politiques peut avoir un impact important sur les effets de croissance des réformes des relations commerciales et, en dernière analyse, sur la possibilité d'améliorer la qualité des emplois dans le monde. M. Trotman a postulé que la cohérence des politiques doit être fondée sur le principe que les politiques sociales et les politiques commerciales doivent servir les objectifs du développement humain. Une approche tendant en premier lieu à promouvoir un programme de libre-échange et en deuxième lieu à considérer les politiques du travail comme un remède aux dommages causés est à l'évidence insuffisante.
- 19.** L'orateur a mis en garde contre un optimisme excessif qui porterait à croire qu'à la longue tous les pays bénéficieraient de la libéralisation du commerce; celle-ci peut, en fait, avoir des conséquences négatives sur l'emploi et les salaires, y compris sur le long terme. Il a cité des exemples de désindustrialisation consécutive à une réforme du commerce en Afrique et en Amérique latine. A cet égard, il estime préoccupant les propositions actuelles de restructuration tarifaire. Si d'importantes réductions tarifaires sont opérées à tous les niveaux dans les pays en développement dans le contexte des négociations de l'OMC sur l'accès aux marchés des produits non agricoles et des accords de partenariat économique, le processus d'industrialisation des pays en développement pourrait s'en trouver gravement compromis. Il convient de réduire la part des produits de base dans les exportations au profit des produits manufacturés et des services modernes en encourageant le développement des infrastructures et des compétences de la main-d'œuvre. Il a indiqué que l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT peut aider les pays en développement à identifier les industries présentant un avantage comparatif. Cela dit, l'impact des propositions actuellement présentées dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles et des accords de partenariat économique compromettrait gravement le rôle défini dans l'Agenda global pour l'emploi, à savoir déterminer les industries et les pays qui doivent s'élever dans la chaîne de valeur.
- 20.** M. Trotman s'est également référé au commerce en tant que moyen possible de favoriser la restructuration. Cependant, il s'est demandé si, dans certains cas, l'aide n'était pas là pour compenser de mauvais accords commerciaux. Il a estimé que l'aide doit permettre aux pays en développement de créer une base manufacturière moderne qui facilite l'accès aux marchés et la réalisation du travail décent. Le BIT pourrait fournir une assistance dans des domaines tels que la suppression des contraintes du côté de l'offre, la promotion de la compétitivité, la mise à niveau des compétences, la facilitation des ajustements du marché du travail, la sécurité et la protection sociales sur le marché informel.
- 21.** L'orateur a dit craindre que les recettes des gouvernements ne diminuent considérablement par suite de la réduction des tarifs commerciaux, ce qui compromettrait leur capacité d'engager des dépenses dans les infrastructures, l'éducation et la formation. Il a fait

remarquer que l'étude n'aborde pas la question des zones franches d'exportation, citant plusieurs cas où les droits syndicaux ne sont pas respectés. Tout en estimant important que les entreprises tirent profit du système commercial, il a fait remarquer qu'elles ne doivent pas être autorisées à se prévaloir de l'absence de gouvernance globale pour saper les institutions nationales et faire fi des réglementations nationales à seule fin d'acquérir une part disproportionnée des richesses mondiales.

22. Pour conclure, l'orateur a proposé la création d'une commission du commerce et du travail décent à l'OMC, et a exhorté les ministères s'occupant du commerce dans les différents pays à coordonner leur action et à coopérer, de sorte que les gouvernements, lorsqu'ils s'expriment à l'OIT, à l'OMC, au FMI et dans d'autres organismes, puissent parler d'une même voix. Pour terminer, il a prié instamment l'OMC d'aider le BIT en encourageant les délégations aux réunions sur le commerce à avoir une composante tripartite.

Principaux thèmes du débat

23. Les exposés présentés par les participants à la table ronde ont été suivis d'une discussion animée en plénière, pendant les sessions du matin et de l'après-midi. Les délégués se sont félicités de la collaboration entre l'OIT et le Secrétariat de l'OMC qui a abouti à l'élaboration du document, comme le délégué du Malawi, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, ainsi que de nombreux autres délégués l'ont fait observer. Les travailleurs, les employeurs et les gouvernements ont dans leur ensemble apprécié l'excellente qualité du document ainsi que son contenu équilibré. Les délégués ont remercié le Bureau ainsi que les deux auteurs de l'étude. Un grand nombre des points que les participants avaient déjà soulevés ont été repris pour être examinés de manière plus approfondie et détaillée. On trouvera ci-après un résumé des principaux thèmes abordés lors de ce débat très riche.
24. Des orateurs, dont le vice-président employeur, ont reconnu l'importance des retombées positives que peuvent avoir les échanges commerciaux sur la croissance et la création d'emplois, mais plusieurs intervenants ont néanmoins exprimé leur inquiétude face aux répercussions négatives et aux pertes d'emplois qu'ils peuvent entraîner. La déléguée du gouvernement de l'Allemagne, s'exprimant au nom de l'Union européenne et d'autres pays², a rappelé que la Commission et le Conseil européens ont fait valoir que la libéralisation des échanges commerciaux joue un rôle important pour assurer une croissance durable, le plein emploi et le travail décent en vue de réduire la pauvreté. Toutefois, la mondialisation peut aussi avoir des retombées négatives, en particulier pour les travailleurs les plus vulnérables et les moins qualifiés. Le délégué du gouvernement du Canada a soutenu que les pays ne sauraient connaître de croissance sans échanges commerciaux et que, sans croissance, ils ne sauraient atteindre les objectifs que sont l'accroissement du nombre des emplois et le travail décent. Selon la déléguée du gouvernement de la Chine, les échanges commerciaux encouragent le regroupement des ressources en fonction des avantages comparatifs, ce qui, dans l'ensemble, entraîne une utilisation plus efficace et rationnelle des ressources.
25. D'autres orateurs ont repris l'argument selon lequel les échanges commerciaux engendrent à la fois la destruction et la création d'emplois et d'entreprises, et ils en ont pesé les avantages et les inconvénients. Le vice-président employeur a insisté sur le fait que les effets sur l'emploi tiennent essentiellement à des facteurs propres au pays, parmi lesquels un climat favorable aux investissements qui attire l'investissement étranger direct. Le délégué du gouvernement de la Norvège a souligné les avantages considérables de la

² Les pays candidats – Turquie, Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine –, les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie) et la République de Moldova se sont associés à l'intervention.

mondialisation qui a entraîné une forte croissance et une diminution de la pauvreté. Toutefois, en dépit d'une croissance impressionnante, aucun abaissement du chômage ne s'est produit, et des centaines de millions de travailleurs vivent dans une pauvreté abjecte. S'exprimant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), le délégué du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a appelé l'attention sur les effets négatifs de la libéralisation des échanges commerciaux dans les pays en développement, demandant une plus grande cohérence entre les politiques commerciales et les politiques en matière de marché du travail afin d'éviter de tels effets. D'autres orateurs ont mis l'accent sur le danger que présentent des pertes d'emplois résultant des échanges commerciaux. Plusieurs délégués travailleurs ont souscrit à une évaluation principalement critique de certains aspects de la libéralisation des échanges commerciaux. Le vice-président travailleur a précisé que les travailleurs ne sont pas opposés à l'ouverture des marchés, mais plutôt aux conditions dans lesquelles elle se fait, au moment choisi et à son caractère sélectif.

26. La déléguée du gouvernement de la Chine a fait observer qu'il est difficile de savoir à l'avance quels sont les travailleurs qui risquent de perdre leur emploi en raison des échanges commerciaux pour leur apporter l'assistance dont ils ont besoin en temps opportun. Pour la déléguée du gouvernement de la France, pratiquement tous les emplois sont menacés par la libéralisation du commerce, et elle a demandé une intégration plus étroite des politiques commerciales et sociales afin que le processus d'ajustement se fasse plus en douceur; elle a cité l'enjeu de la protection sociale, mis en exergue lors de la récente Conférence de Paris. De la même façon, l'observateur de l'OCDE a souligné qu'il est absolument indispensable de mettre en place des politiques de soutien à l'ajustement afin d'améliorer les résultats de la mondialisation et d'aider les travailleurs à quitter les secteurs ou emplois en déclin pour s'orienter vers les secteurs ou emplois en expansion. En ce qui concerne les pays en développement, l'aide pour le commerce peut apporter une contribution à ce processus, comme le démontre le choix qu'a fait l'Union européenne en la matière. Les employeurs européens ont souligné qu'il est essentiel de veiller à ce que les travailleurs restent employables, en tirant pleinement parti de la protection sociale et des politiques en matière de formation. La déléguée du gouvernement de l'Allemagne, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a signalé que l'UE a créé le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation afin d'apporter un soutien spécifique aux travailleurs de l'UE ayant perdu leur emploi en raison de l'évolution des échanges commerciaux mondiaux pour faciliter leur réinsertion professionnelle.
27. De nombreux délégués ont également déclaré que les répercussions du commerce sur les inégalités sont pour eux une source de préoccupation majeure, car ce sont souvent les travailleurs faiblement qualifiés qui sont les premiers à pâtir des effets de la libéralisation des échanges commerciaux. Par exemple, le délégué du gouvernement de l'Allemagne, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a reconnu que des inégalités de distribution peuvent apparaître malgré une hausse de la moyenne des salaires. De la même façon, la déléguée du gouvernement de l'Espagne a souligné que l'ouverture des marchés pourrait avoir des effets sur les salaires et sur les différentiels salariaux, et la déléguée du gouvernement de l'Argentine a cité l'exemple de son pays où les inégalités ont crû des années soixante-dix aux années quatre-vingt-dix. La déléguée des travailleurs canadiens a fait observer qu'au Canada, d'une manière très semblable à ce qui s'est passé en Argentine, l'écart entre riches et pauvres s'est creusé au cours des vingt dernières années, parallèlement à une ouverture importante des échanges commerciaux avec les Etats-Unis et le Mexique. Un autre délégué a noté que certains éléments tendent à prouver que les échanges commerciaux et non pas seulement les changements technologiques contribuent à l'accroissement des inégalités de revenu.
28. Plusieurs orateurs ont déclaré que de tels résultats négatifs en termes de distribution mettent en question le caractère durable de la mondialisation. Pour le délégué du

gouvernement de la Norvège, il convient de prendre garde car les peuples n'accepteront pas une mondialisation qui ne profite qu'à un petit nombre et, selon lui, il faut soit qu'elle profite à tous, soit que des mécanismes soient mis en place pour redistribuer les gains des gagnants vers les perdants. La déléguée du gouvernement de l'Espagne a demandé elle aussi une plus grande solidarité, et la déléguée du gouvernement de Cuba a souligné la nécessité d'un système de commerce international doté de règles claires, justes et équitables qui fournisse un environnement macroéconomique favorable à une distribution équitable des bénéfices du commerce et à une progression vers les objectifs du plein emploi et du travail décent. Le délégué employeur du Brésil a partagé lui aussi l'inquiétude que suscite la croissance des inégalités et demandé que l'on examine comment les gains pourraient être justement répartis, ajoutant qu'à l'heure actuelle de nombreux travailleurs ne tirent aucun bénéfice des échanges commerciaux, ce à quoi il faut remédier. Comme cela a été dit au nom de l'Union européenne, le commerce ne peut entraîner une situation gagnant-gagnant que si l'équité sociale et l'efficacité économique sont toutes les deux encouragées. Il est donc nécessaire d'instaurer un dialogue social efficace pour améliorer la justice et la stabilité sociales. En outre, l'étude OIT/OMC a montré la nécessité de mettre au point une nouvelle stratégie de développement créateur d'emplois qui requiert l'inclusion systématique d'un plus large éventail de ministères dans les débats sur l'incidence commerciale. Le délégué du gouvernement de l'Afrique du Sud a fait valoir le rôle vital que joue la législation de son pays en matière d'équité dans l'emploi pour favoriser la justice, la croissance économique et la création d'emplois, et la déléguée du gouvernement de la Chine a mis en avant les efforts que son pays déploie pour réduire les inégalités de revenu.

29. A ce propos, il a été signalé que l'ouverture des échanges commerciaux affaiblit le pouvoir de négociation des travailleurs. Comme la déléguée des travailleurs de l'Argentine l'a fait observer, cela démontre qu'il est nécessaire de mettre en place des structures efficaces pour le dialogue social. La déléguée du gouvernement de l'Argentine a confirmé le rôle positif du dialogue social dans son pays et elle a rappelé que la protection sociale a été rétablie grâce au dialogue, ce qui a replacé le pays sur la voie d'une nouvelle croissance. Le délégué des travailleurs de l'Afrique du Sud a noté l'importance du rôle de la négociation collective pour soutenir et accroître la demande globale et résoudre le problème des inégalités de revenu.
30. Toujours sur le thème de la destruction et de la création simultanées d'emplois et d'entreprises résultant de la libéralisation des échanges commerciaux, plusieurs orateurs se sont déclarés inquiets devant le risque que la libéralisation des échanges commerciaux n'entraîne une désindustrialisation. Le délégué des travailleurs de l'Afrique du Sud a mis en garde contre le fait que le continent africain risque de se trouver de nouveau dans une situation où il fournira au reste du monde des matières premières agricoles et des minerais. Le délégué du gouvernement de l'Iran a dit partager ces préoccupations, soulignant que la désindustrialisation entraîne à la fois des pertes d'emplois et un affaiblissement de la protection sociale, et le délégué des employeurs du Nigéria a ajouté que la disparition du secteur manufacturier est déjà une réalité en Afrique. Toutefois, les échanges commerciaux n'en sont pas les seuls responsables, mais la situation est exacerbée en raison d'une mauvaise gouvernance, de piètres infrastructures et d'une absence d'environnement propice pour les entreprises. Abondant dans ce sens, la déléguée du gouvernement du Nigéria a ajouté que de nombreux pays en développement sont confrontés à de graves faiblesses structurelles aggravées par le fait qu'il n'existe pas d'espace politique qui permettrait de protéger les industries locales. Le vice-président travailleur a mis l'accent sur la capacité limitée des pays en développement et rappelé que la situation actuelle a des racines profondes dans le colonialisme et le commerce des esclaves.
31. Plusieurs délégués des travailleurs se sont inquiétés des menaces que de nouvelles baisses des droits de douane sur les produits manufacturiers feront peser sur l'industrie des pays en

développement, citant à cet égard l'impact, sur le secteur manufacturier de pays comme l'Afrique du Sud, l'Argentine et le Pakistan, des propositions issues des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Un délégué a préconisé d'adopter une approche asymétrique en matière d'ouverture des marchés et de mettre résolument l'accent sur la politique industrielle. Bien que l'accès aux marchés agricoles soit important, les intervenants se sont demandé si cela justifie que des emplois de l'industrie manufacturière soient sacrifiés dans le cadre d'un accord commercial multilatéral. Le délégué des employeurs du Pakistan s'est rallié à leur point de vue en soulignant l'importance de l'emploi agricole pour les pays en développement et en qualifiant de cruciale une baisse des droits de douane sur les produits agricoles dans le Cycle de Doha. Parallèlement, la déléguée du gouvernement du Nigéria a souligné l'impact considérable qu'aura en matière d'emplois et de réduction de la pauvreté la libéralisation du commerce du coton.

- 32.** Le Directeur général de l'OMC, M. Lamy, a fait plusieurs observations en réponse aux commentaires sur les négociations commerciales multilatérales et, plus généralement, sur l'ouverture du commerce. Il a noté, par exemple, que tant la théorie que la pratique ont montré que, dans l'ensemble, les conséquences de l'ouverture des marchés sont bénéfiques. Cela, bien entendu, n'est pas vrai tout le temps pour tout le monde. C'est pourquoi les gouvernements, avec les institutions internationales, doivent traiter la question des coûts de l'ouverture et relever les défis de la répartition des bénéfices. M. Lamy a également noté que, dans certains cas, les pays en développement n'ont pas bénéficié des conditions d'une concurrence loyale. Cependant, le Programme de Doha pour le développement offre une possibilité cruciale de traiter ces aspects. En outre, lorsque les négociations seront achevées, les pays en développement pourront toujours se prévaloir de l'instrument du traitement spécial et différencié.
- 33.** Certains délégués des travailleurs se sont demandé si l'OMC pourra contribuer au respect universel des normes du travail ou au moins ne pas remettre ces dernières en question. Le délégué des travailleurs de l'Afrique du Sud a soulevé la question des délégations tripartites dans les négociations de l'OMC, en évoquant l'expérience positive de son pays. L'observateur de la Commission européenne a préconisé la création d'un statut d'observateur réciproque qui pourrait permettre à l'OIT et l'OMC de renforcer et d'institutionnaliser leur coopération. Le groupe des travailleurs a également suggéré que l'OMC se dote d'une commission sur le commerce et le travail décent afin de mieux intégrer les aspects du monde du travail dans ses activités. Le délégué des travailleurs des Pays-Bas a approuvé ce point de vue, faisant valoir qu'il est non seulement partagé par les syndicats européens mais également par des employeurs européens et une grande partie de la société civile représentés au sein du Comité économique et social européen (CESE). Les deux autres conclusions majeures auxquelles est parvenu le CESE sont, d'une part, que les Etats Membres doivent mieux coordonner leur positionnement vis-à-vis de l'OIT et de l'OMC et, d'autre part, que le renforcement du système de contrôle de l'OIT contribue de manière fondamentale à la réalisation du travail décent.
- 34.** Les délégués ont également évoqué la question controversée de l'insertion de clauses sociales dans les accords commerciaux de l'OMC, mesure à laquelle s'opposent plus particulièrement les employeurs. Le vice-président employeur a souligné la pertinence de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail dans ce contexte. M. Lamy a répondu qu'un débat sur cette question a eu lieu à l'OMC mais qu'il n'y a pas eu de consensus en faveur de l'insertion dans les textes d'un lien explicite entre le commerce et le travail. Il y a une exception: la référence explicite au travail forcé. La situation actuelle est la suivante: les normes internationales du travail existent et l'OIT s'en occupe; les Membres doivent maintenir leurs activités à l'OIT et à l'OMC. En cas de tensions, le droit international prévoit des mécanismes pour les résoudre. L'OIT dispose aussi de mécanismes pour surveiller le respect des normes; et en général, ces tensions doivent être résolues par les Membres eux-mêmes. En ce qui concerne la composition des

délégations de l'OMC, M. Lamy a fait observer que les membres de l'OMC incluent parfois des représentants des travailleurs et des employeurs dans leurs délégations; il revient aux seuls Membres de décider en la matière. M. Lamy a également noté la différence entre l'OIT en tant qu'organisation tripartite et l'OMC en tant qu'organisation intergouvernementale, et il a souligné que le secrétariat n'a aucune influence sur les décisions que prennent les Membres à cet égard.

- 35.** Beaucoup d'intervenants ont rappelé que la libéralisation des échanges et les normes du travail ne doivent pas être considérées comme deux objectifs contradictoires et qu'elles sont complémentaires à certains égards. Dans une déclaration prononcée par le délégué du gouvernement de la Finlande, l'Union européenne a fait observer que certaines études font apparaître que le respect des principes et droits fondamentaux au travail a des répercussions positives sur la compétitivité des pays. Comme l'a déclaré le délégué des travailleurs de l'Afrique du Sud, il ne fait aucun doute que des synergies existent entre les droits et la croissance, et il convient de poursuivre des recherches dans ce domaine. Le délégué du gouvernement de l'Afrique du Sud s'est toutefois inquiété du fait que certains pays portent atteinte aux normes fondamentales dans l'espoir d'attirer les entreprises et les investissements. Il a appelé l'OIT à approfondir le débat sur la liberté d'association et le dialogue social et s'est inquiété des tentatives visant à attirer les entreprises et les investissements aux dépens des droits et libertés des travailleurs. Les employeurs européens se sont ralliés à ce point de vue en déclarant qu'il est peu judicieux de s'en prendre à la liberté d'association pour améliorer la compétitivité économique. La déléguée du gouvernement de l'Espagne a déclaré que la volonté des pays industrialisés de respecter les normes du travail ne doit pas être interprétée comme une tentative par ces derniers d'affaiblir la compétitivité des pays en développement et a insisté sur le rôle positif du dialogue social, s'agissant de trouver des solutions conciliant sécurité et flexibilité. Le vice-président employeur a réaffirmé l'importance de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail en tant que vision commune pour tous les employeurs. Cela ne devrait cependant en aucun cas représenter une interruption dans les discussions sur le commerce international.
- 36.** Le délégué des travailleurs du Pakistan, également favorable à une couverture universelle des normes du travail, a préconisé l'application des normes dans les zones franches d'exportation. Le délégué des travailleurs de Bahreïn a attiré l'attention sur l'exploitation des travailleurs migrants et demandé que ces derniers puissent exercer sans la moindre entrave leur droit à la liberté d'association et à la négociation collective. La déléguée du gouvernement du Nigéria a également souligné l'importance des migrations et indiqué que le cadre multilatéral non contraignant de l'OIT pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits constitue à cet égard une base solide pour la formulation des politiques.
- 37.** Au cours du débat, toutes les délégations se sont montrées résolument favorables à une plus grande cohérence des politiques. Pour ne citer que quelques exemples, le délégué des employeurs du Brésil a fait valoir que la mondialisation peut être bénéfique pour la majorité des travailleurs, pour autant qu'elle s'accompagne de politiques appropriées, et qu'il est possible d'améliorer la situation de l'emploi en œuvrant à une meilleure intégration des politiques économiques et sociales. Le vice-président employeur a mentionné l'importance des politiques et des investissements dans le domaine de l'éducation et des qualifications et il a insisté sur le rôle que peuvent jouer les entreprises à cet égard. La déléguée du gouvernement de la France a également préconisé le rapprochement des politiques économiques et sociales et insisté sur la nécessité d'une prise en compte des normes sociales et du travail décent par le système multilatéral. L'observateur de la Commission européenne a lui aussi estimé qu'une plus grande cohérence peut avoir des effets très positifs sur la croissance, l'emploi et la cohésion sociale. La déléguée du gouvernement de l'Inde a quant à elle souligné la nécessité d'une

croissance plus rapide et plus solidaire. Le vice-président employeur a souligné le rôle essentiel de la création et du développement des entreprises dans le développement économique et social. Le délégué des travailleurs de l'Afrique du Sud a fait observer qu'il est essentiel, quel que soit le domaine considéré, de pouvoir choisir en connaissance de cause, et a tenu à attirer l'attention sur le fait qu'il n'est pas possible de pallier les insuffisances des politiques commerciales par de bonnes politiques du marché du travail. Plusieurs délégations, notamment celle du gouvernement de l'Allemagne, qui s'est exprimée au nom de l'Union européenne, ont reconnu que le document présenté au Conseil d'administration constitue en lui-même une contribution précieuse au renforcement de la cohérence interinstitutionnelle.

Implications pour le travail du Bureau

38. Les délégations ont indiqué que l'élaboration d'une base de connaissances sur l'interaction entre le commerce et l'emploi constitue une tâche de première importance tant pour le BIT que pour le Secrétariat de l'OMC. Les participants ont été quasi unanimes à estimer que les deux organisations devraient poursuivre leur collaboration à cette fin, et que le BIT devrait engager une collaboration dans le domaine de la recherche avec d'autres organisations multilatérales comme le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE. Une telle collaboration ne peut qu'être des plus bénéfiques si elle peut contribuer à la formulation de politiques plus cohérentes, et les intervenants ont indiqué qu'il serait possible de faire appel à leurs compétences, selon le domaine de recherche considéré. M. Lamy a proposé quelques domaines pour la collaboration future entre le BIT et le Secrétariat de l'OMC, concernant notamment les pays en développement, la flexicurité, la redistribution et l'économie informelle. Sa proposition a notamment été appuyée par le vice-président employeur, qui a indiqué que l'étude conjointe a de nombreux messages pour les travaux de l'OIT et s'est déclaré favorable à la proposition d'effectuer des études de cas approfondies, en particulier sur l'économie informelle, les migrations et la flexicurité. Il a également accueilli favorablement la proposition d'associer d'autres organisations à une coopération de ce type, et d'étendre cette dernière à d'autres thèmes que le commerce et l'emploi. Les travailleurs ont quant à eux proposé d'examiner de manière plus détaillée la synergie entre les normes du travail et la compétitivité commerciale. Le délégué du gouvernement des Etats-Unis a quant à lui proposé de poursuivre l'examen d'une question soulevée dans le document, celle de l'échec de la théorie qui prévoyait une réduction des inégalités salariales dans les pays à économie de marché disposant d'une main-d'œuvre abondante.
39. Au même titre que la poursuite de la collaboration avec d'autres organisations proposée au paragraphe 33 i) du document soumis au Conseil d'administration, les autres conclusions du rapport ont obtenu un large appui. La proposition concernant l'échange d'informations et d'expériences entre les mandants sur les effets sociaux de la réforme du commerce a été accueillie favorablement et plusieurs délégations, en particulier de gouvernements et de travailleurs, ont invité le BIT à faire le nécessaire pour renforcer les capacités des mandants à cet égard. Les délégués ont également envisagé avec intérêt la proposition concernant la recherche sur la manière dont les politiques de l'OIT, à travers les divers volets de l'Agenda du travail décent, contribuent à la justice sociale et à l'efficacité économique.
40. Au cours des délibérations, l'idée a été émise d'utiliser l'étude conjointe BIT/Secrétariat de l'OMC pour le dialogue social au plan national. M. Somavia, Directeur général du BIT, a fait observer que ce document peut aider à mieux comprendre le lien entre les diverses sphères de l'action politique, contribuant de ce fait à assurer une meilleure cohérence au plan national et à réduire la fragmentation au sein des ministères. L'idée de donner une suite à l'étude au niveau national a généralement été bien accueillie. Le délégué employeur du Canada, par exemple, est d'avis que le rapport sera utile pour résoudre des problèmes

nationaux. La déléguée du gouvernement de la Grèce a également approuvé l'idée de déplacer le débat à l'échelon national, en fondant le diagnostic sur des données fiables.

41. En clôturant la discussion, M. Somavia a pris note de l'engagement pris par M. Lamy de favoriser et de poursuivre la collaboration entre les deux secrétariats, en restant dans leurs domaines de compétences respectifs. Il a fait remarquer que la discussion est la manifestation d'une avancée institutionnelle importante et qu'elle justifie l'existence du groupe de travail. Il n'est pas étonnant que la question d'une mondialisation équitable ait été soulevée, car il est difficile de traiter des questions liées au commerce sans traiter de la mondialisation, ni que l'OIT, en tant qu'institution, soit préoccupée par le fait que, lorsque la mondialisation n'est pas équilibrée, elle affaiblit la cohésion sociale. L'orateur a rappelé les déclarations récentes des directeurs de la Banque centrale européenne et de la Réserve fédérale américaine, qui se sont dits préoccupés par une répartition déséquilibrée des avantages qu'apporte l'économie mondiale. Avec l'Agenda du travail décent, l'OIT pourrait avoir les instruments qu'il lui faut pour résoudre en partie ce problème de déséquilibre.
42. Le rapport et les discussions ont également mis en évidence le rôle de la recherche. M. Somavia a fait allusion au débat sur le budget qui a eu lieu au sein de la Commission du programme, du budget et de l'administration, et a mis en relief les stratégies à utiliser pour renforcer la base de connaissances du BIT. Une institution qui ne fait pas de recherches sur ses propres politiques est une institution qui s'ampute elle-même. Le Directeur général a également fait remarquer que les discussions ont clairement montré que les politiques commerciales, sociales et du travail sont étroitement liées les unes aux autres, ce qui veut dire que chaque domaine doit être vu dans sa relation avec d'autres domaines. Et pourtant, le système d'élaboration des politiques va précisément dans la direction opposée, ce qui explique que certaines mesures aient parfois plus de poids que d'autres. Dans de nombreux cas, les pays ne sont pas encore capables d'avoir une cohérence interne suffisante pour devenir cohérents sur le plan externe lorsqu'ils atteignent le niveau des organisations internationales. De nombreux intervenants ont indiqué qu'ils souhaiteraient que le BIT poursuive sa collaboration avec l'OMC et renforce sa collaboration avec l'OCDE, le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales, que ce soit sous la forme d'initiatives de cohérence des politiques ou autrement.
43. Le Directeur général a souligné que de nombreux orateurs ont soulevé la question de l'anticipation de l'impact de la libéralisation, une tâche certes difficile mais qu'il faut tenter, une politique commerciale mal conçue au départ ne pouvant pas être corrigée par des politiques du marché du travail bien conçues. Une autre question a retenu son attention: le concept de transférabilité internationale des compétences et le rôle des petites entreprises non seulement par rapport à la création d'emplois mais aussi pour la promotion des exportations. Pour finir, il a réitéré que l'étude conjointe du BIT et du Secrétariat de l'OMC pourrait aussi devenir une source très utile pour le dialogue tripartite au niveau national et contribuer ainsi à des consultations tripartites sur les négociations commerciales, auxquelles de nombreux orateurs ont fait allusion.

II. Croissance, investissement et emploi: Dernières informations sur les recherches et réunions portant sur la cohérence des politiques³

44. La deuxième question à l'ordre du jour, qui vise à faire le point sur les recherches et réunions relatives à la cohérence des politiques portant sur le thème de la croissance, de l'investissement et de l'emploi, a été présentée brièvement par le Bureau. Le porte-parole du Bureau a fait deux remarques en présentant cette question. La première est que, malgré cinq années environ de croissance mondiale tout à fait respectable, la performance des marchés du travail au niveau mondial a été très décevante. Le chômage au niveau mondial, aussi bien en termes absolus que relatifs, ne reflète pas la croissance de la production; le nombre des travailleurs pauvres qui n'ont pas plus de deux dollars par jour pour eux-mêmes et leurs familles n'a guère diminué; la mondialisation semble avoir favorisé une croissance à forte intensité de compétences, plutôt qu'à forte intensité de main-d'œuvre, dans les pays en développement; et, en 2006, la part des services dans l'emploi mondial a dépassé pour la première fois celle de l'agriculture, sans que l'on puisse dire cependant s'il s'agit de travail décent. L'autre remarque faite par l'orateur est que l'initiative de cohérence des politiques n'est que l'un des nombreux efforts systémiques de coordination qui sont faits au sein du système, qu'il s'agisse des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de la réforme des Nations Unies, de l'unification de l'action des Nations Unies dans les pays, ainsi que de la discussion d'aujourd'hui sur la collaboration entre l'OMC et l'OIT ou du protocole d'accord entre l'OIT et le PNUD. Pour résumer, les idées de «cohérence des politiques» sont manifestement présentes partout.
45. Le vice-président employeur a insisté sur l'importance des indicateurs du marché du travail car ils permettent de comprendre comment les marchés du travail des pays en développement évoluent. C'est là un thème central pour les employeurs, qui voudraient qu'un débat ait lieu sur cette question et sur celle des indicateurs au Conseil d'administration du BIT ou au sein du groupe de travail. Le vice-président employeur a également souhaité qu'une discussion élargie ait lieu sur la «panoplie»; il s'agirait d'une contribution de l'OIT dans le cadre de l'assistance fournie au système multilatéral pour évaluer l'impact découlant des politiques et des programmes de chaque institution sur l'emploi et le travail décent, à la demande du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, pour donner suite à une recommandation contenue dans la déclaration ministérielle de 2006 de l'ECOSOC. Il conviendrait de débattre de cette panoplie dans le groupe de travail, et une discussion tripartite de son contenu et de ses objectifs serait utile. L'orateur a approuvé la participation du BIT aux travaux des autres institutions du système multilatéral, y compris les institutions de Bretton Woods, les banques régionales de développement et l'OCDE, sur les grands thèmes de la croissance, de l'investissement et de l'emploi. L'orateur a proposé que deux thèmes en particulier soient approfondis: le premier est la question des migrations, et le deuxième celle de l'économie informelle. Enfin, le concept de «flexicurité», à savoir la protection sociale encadrée par le dialogue social, doit constituer un thème majeur pour le BIT, qui doit en débattre au sein du Conseil d'administration.
46. Le vice-président travailleur a appuyé dans l'ensemble l'engagement du BIT auprès des autres institutions des Nations Unies dans le cadre de l'Initiative de cohérence des politiques, mais il a mis en garde contre deux éléments. Premièrement, le manque d'enthousiasme dans cette initiative est un sujet de préoccupation, car il entraîne le risque que les intérêts et les valeurs de l'OIT ne soient pas reflétés dans cet effort que l'on a

³ Document GB.298/WP/SDG/2.

qualifié d'effort de cohérence. Les travailleurs ont cette préoccupation depuis la cinquième Initiative de cohérence des politiques, qui a été accueillie par la Banque mondiale en avril 2006, et au cours de laquelle la Banque mondiale a semblé ramener l'effort de «cohérence des politiques» à un simple «échange de notes». Au cours de cette même réunion, la Banque mondiale a avancé le concept de «bons emplois», définis en fonction du seul élément du revenu, et par conséquent ne répondant plus du tout au concept de travail décent de l'OIT. Deuxièmement, une condition opérationnelle de l'Initiative de cohérence des politiques est remise en question par les travailleurs. En effet, cette initiative, pour promouvoir une discussion franche et libre, identifie ses participants comme des participants plutôt que comme des «représentants» de leurs institutions respectives. Les travailleurs voudraient recevoir l'assurance, dans les rapports futurs sur l'initiative qu'un message institutionnel est bien donné à ces réunions. L'orateur a réaffirmé que l'objectif initial de l'initiative était de discuter de quelle manière les politiques économiques mises en exergue par les institutions économiques et financières multilatérales étayaient ou vont à l'encontre des objectifs de développement social et de travail décent qui sont défendus par l'OIT et d'autres institutions des Nations Unies.

47. La représentante du gouvernement de l'Allemagne, qui s'est exprimée au nom de l'Union européenne⁴, a noté que l'Initiative de cohérence des politiques, avec ses organisations membres associées, est tout à fait pertinente. Les réunions tenues jusqu'ici dans ce cadre ont présenté le plus grand intérêt. L'UE soutient fermement les efforts du BIT pour enrichir ces réunions en apportant des éléments qui reflètent l'avantage comparatif de l'OIT. L'UE apprécie en particulier que l'Organisation ait contribué à l'esprit qui préside à la création d'indicateurs de «deuxième génération» allant au-delà des mesures habituelles de l'emploi et du chômage pour s'acheminer vers une définition plus large de la qualité des emplois, comme cela a été discuté lors de la cinquième Initiative de cohérence des politiques qui s'est tenue à la Banque mondiale en avril 2006. L'UE est convaincue que l'initiative est une réponse appropriée aux délibérations du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) sur le rapprochement entre les considérations de politique économique et de politique sociale, et elle souhaite que l'initiative soit prise en compte lors du prochain débat de l'ECOSOC consacré aux questions de coordination sur la promotion du travail décent, ainsi qu'au prochain débat de la Commission du développement social de l'Organisation des Nations Unies. Enfin, l'UE est favorable à la planification d'un ordre du jour de travaux de recherche coordonnés, fruit de la collaboration de tous les participants à l'initiative. L'UE est convaincue que, de plus en plus, l'Initiative de cohérence des politiques est un instrument qui permet de réaliser les objectifs concrets et opérationnels visant à établir un cadre cohérent des politiques au sein du cadre multilatéral, chaque institution gardant son avantage comparatif particulier.

48. Le délégué du gouvernement du Kenya a déclaré que l'Initiative de cohérence des politiques (ICP) est un bon moyen d'éviter les chevauchements et les doubles emplois entre les institutions qui s'occupent des questions de croissance, d'investissement et de création d'emplois. Le Kenya est particulièrement intéressé par les questions soulevées dans le cadre de la cinquième réunion ICP en rapport avec l'inadéquation des informations relatives au marché du travail. La délégation du Kenya souscrit à la «panoplie» élaborée par le BIT pour intégrer l'emploi et le travail décent dans tout le système multilatéral. Le FMI et l'OIT partagent les principaux objectifs du plein emploi qui doivent être poursuivis dans le cadre de l'Agenda du travail décent.

⁴ Les pays candidats – Turquie, Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine –, les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie) et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) – Islande et Norvège, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova se sont associés à l'intervention.

49. Le délégué du gouvernement de la Finlande a reconnu que les efforts faits par le BIT pour maintenir le rythme de l'ICP ont contribué à faire tomber les barrières entre politiques économiques et politiques sociales. La délégation finlandaise appelle l'attention sur les considérations formulées par la Banque mondiale en ce qui concerne la qualité de l'emploi lors de la cinquième réunion ICP. Elle fait remarquer que le lien entre la croissance et l'emploi n'est pas simple et que d'autres facteurs entrent en jeu, tels que l'innovation.
50. La déléguée du gouvernement de l'Inde a fait remarquer que, dans son pays, ces dernières années, la croissance économique a été plus rapide que la croissance démographique, mais que l'essentiel de cette croissance a lieu dans l'économie informelle. Le pays est confronté à une situation duale en matière économique. L'Inde s'attache à promouvoir le travail décent – les bons emplois – dans le secteur formel. Le volet offre est important. Le gouvernement de l'Inde met l'accent sur le perfectionnement et la certification des compétences. Sur le marché mondial, l'Inde soutient la concurrence au plus haut niveau de qualifications. En même temps, il lui faut faire face à des pénuries. La délégation de l'Inde espère que la réunion tripartite de haut niveau de l'OIT sur la cohérence des politiques, prévue à New Delhi du 3 au 4 avril 2007, permettra de mener une réflexion approfondie sur ces questions.

III. Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable: Etat des préparatifs⁵

51. Le rapport sur l'état d'avancement des travaux relatif au Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable a été soumis au groupe de travail pour information et présenté par le Bureau. Le porte-parole du Bureau a remercié le gouvernement du Portugal pour sa proposition d'accueillir le forum durant la présidence portugaise de l'Union européenne. Il a indiqué que les préparatifs du forum, qui doit se tenir les 1^{er} et 2 novembre à Lisbonne, continuent de faire l'objet d'étroites consultations avec le bureau du Conseil d'administration. Le principe de base est la garantie d'une interaction entre les mandants tripartites de l'OIT, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les personnalités invitées au forum. Le schéma proposé de constituer des petits groupes présidés par des membres du Conseil d'administration peut être un important catalyseur à cet égard. Le budget définitif du forum dépendra de l'issue des discussions en cours avec le bureau du Conseil d'administration.
52. Le vice-président employeur a relevé que les groupes du forum seront présidés soit par un membre du Conseil d'administration, soit par une personnalité, et a fait remarquer que la réunion des participants le 31 octobre ne devrait pas porter sur les questions de fond. L'orateur a demandé une évaluation plus détaillée des coûts de la manifestation – les coûts directs, mais également les coûts indirects en termes de personnel affecté à la préparation du forum. Tous les sujets proposés sont intéressants. Les employeurs souhaiteraient voir la question de la création d'emplois retenue, et sous l'angle à la fois de l'amélioration des conditions de travail et de la santé des entreprises. L'attention accordée à l'économie informelle ne doit pas porter uniquement sur l'amélioration de l'économie informelle, mais également sur les stratégies visant à son inclusion dans l'économie formelle. Se référant aux commentaires formulés précédemment par la Secrétaire au travail et à l'emploi de l'Inde, le vice-président employeur a souhaité souligner l'importance des PME dans la croissance et la création d'emplois ainsi que leur situation parfois difficile s'agissant d'améliorer les compétences de leurs employés et de s'adapter aux nouvelles technologies. Le perfectionnement des compétences est un sujet essentiel pour les employeurs.

⁵ Document GB.298/WP/SDG/3.

- 53.** Le vice-président travailleur a fait observer que la programmation complète du forum exigerait des heures de discussion et a demandé au président si c'était le bon moment pour entamer une telle discussion. Le président ayant indiqué que le bureau du Conseil d'administration aura d'autres occasions d'approfondir la question, l'intervenant a déclaré qu'il se contentera pour le moment de dire qu'avec les 250 participants prévus le forum ne semble pas se prêter à des séances plénières. Selon lui, au moins deux séances parallèles regroupant chacune la moitié des participants seraient préférables. Le document d'information et les discussions de groupe devraient insister sur les éléments transversaux de l'Agenda du travail décent, et en particulier sur les droits des travailleurs.
- 54.** La déléguée du gouvernement de l'Allemagne, s'exprimant au nom de l'Union européenne⁶, a approuvé les modalités proposées pour le forum et adressé ses chaleureux remerciements aux autorités portugaises. L'UE se félicite que la formule de séances parallèles et d'un débat interactif ait été retenue. Elle constate que les six thèmes choisis font partie de ceux qu'elle défend et qu'ils recouvrent les travaux de plusieurs commissions de l'OIT. L'UE donne son accord de principe au mode de sélection des participants, estimant que la diversité peut contribuer à la diffusion de messages concrets de l'OIT en faveur d'une mondialisation juste.
- 55.** Concluant le débat, M. Somavia (Directeur général du BIT), a fait observer que les gouvernements, dans leur pays et au sein de la communauté internationale, adhèrent largement à l'objectif du travail décent. Il a ajouté que le forum pourrait offrir l'occasion de dialoguer avec d'importants adeptes de ce concept, parmi lesquels les parlements nationaux et les collectivités locales surtout. Le fait d'inviter certaines ONG est utile car les plus grandes et les plus reconnues d'entre elles disposent de vastes réseaux par l'intermédiaire desquels diffuser les messages de l'OIT sur le travail décent. Enfin, les milieux universitaires, entre autres, pourront découvrir de nouveaux thèmes de recherche et des éléments à introduire dans les programmes d'enseignement. Ce forum est donc un événement à fort potentiel. Bref, la diffusion du message est le principal résultat attendu du forum.

Genève, le 28 mars 2007.

⁶ Les pays candidats – Turquie, Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine –, les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie) et le pays de l'AELE – Norvège, membre de l'Espace économique européen –, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova se sont associés à la l'intervention.